



# Cahier des charges

## « Efficacité technique, compétitivité économique »

### Un dispositif de formation pour les éleveurs de bovins viande



Union européenne  
L'Europe s'engage en France  
Avec le Fonds social européen

Cette formation est  
Cofinancée par  
l'Union européenne

Date : 29/09/2011  
Numéro de version : 1

Rédacteur : Gaëlle Labarrade - VIVEA -  
Direction Ingénierie et Formation  
Destinataire(s) : Organismes de formation

## 1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 655 000 contributeurs.

VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et s'est également engagé dans une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers.

### L'origine du dispositif

La situation des éleveurs de bovins viande est particulièrement « dégradée » voire critique<sup>1</sup>. Ces derniers sont aujourd'hui confrontés à des difficultés d'ordre économique et la pérennité d'un certain nombre d'exploitations est menacée. Environ 75 000 éleveurs sont spécialisés dans l'élevage de bovins destinés spécifiquement à la production de viande bovine. A côté de ces éleveurs, 25 000 éleveurs ont une activité mixte de producteurs de lait et d'engraissement de bovins<sup>2</sup>.

Pour accompagner par la formation les éleveurs de bovins viande dans ce contexte, VIVEA a constitué un Comité de pilotage national regroupant les acteurs clés de la filière : l'APCA, la Fédération nationale bovine, Coop de France Bétail et viande, Bovins croissance, l'Institut de l'élevage et les établissements départementaux de l'élevage.

Piloté par VIVEA, ce comité de pilotage a mis en place le dispositif de formation « Efficacité technique, compétitivité économique » qui vise à accompagner les éleveurs de bovins viande dans l'acquisition de compétences technico-économiques et de pilotage d'entreprise.

### L'objectif général du dispositif

L'objectif général de ce dispositif est de répondre à deux enjeux principaux :

- faire venir en formation un nombre conséquent d'éleveurs de bovins viande ;
- conforter et/ou développer la culture économique et l'autonomie de décision des éleveurs de bovins viande, notamment par rapport à l'analyse de leurs coûts de production.

Ce cahier des charges propose un cadre pédagogique pour la construction de scénarios de formations adaptés aux contextes territoriaux. Les organismes de formation peuvent ainsi ajuster ce cadre en fonction de l'antériorité des éleveurs sur la thématique des coûts de production.

<sup>1</sup> Rapport d'information du Sénat sur la situation et l'avenir du secteur de la viande bovine en France, juin 2011

<sup>2</sup> Rapport d'information du Sénat sur la situation et l'avenir du secteur de la viande bovine en France, juin 2011

## 2. Propositions attendues

### Le public

Ce cahier des charges comporte deux actions afin de répondre à la diversité des situations professionnelles des éleveurs :

- ceux qui ne sont pas familiarisés à se former au volet économique et qui sont plus intéressés par des thèmes techniques. (action 1)
- ceux qui disposent déjà d'une culture économique, qui souhaitent approfondir le pilotage de leur exploitation. (action 2)

Le dispositif de formation concerne les éleveurs contributeurs à VIVEA, hommes et femmes, quel que soit leur âge et situation. Une action de formation doit concerner un groupe de 6 à 12 éleveurs de bovins viande.

### Le recrutement du public

Pour faire venir en formation un nombre important d'éleveurs de bovins viande, il est indispensable pour les organismes de formation de nouer des alliances avec les organismes économiques de la filière et les partenaires de la filière sur le territoire concerné et d'organiser avec ces acteurs le recrutement des éleveurs. Le conseiller VIVEA dispose d'un certain nombre de préconisations et d'une plaquette de communication sur le dispositif pour travailler sur la prescription et la mobilisation de ce public.

### Le périmètre géographique

Zones d'élevage

\*\*\*\*

Les deux actions présentées ci-dessous sont à considérer comme deux actions de formation bien distinctes, elles peuvent cependant aussi être proposées aux éleveurs sous forme de parcours.

### **Action 1 : Une entrée technique pour des compétences technico-économiques**

#### Les objectifs de la formation

La formation doit permettre aux éleveurs de bovins viande :

- de connaître et d'analyser leurs coûts de production sur un volet technique ciblé (sanitaire, alimentation, mécanisation, etc.) ;
- d'avoir une première approche de leurs coûts de production ;
- d'identifier des marges de progrès et d'aboutir eux-mêmes à un plan d'actions, sur le plan technique et économique en vue de maîtriser les charges et de réduire les coûts de production sur le volet technique ciblé ;
- de conforter ou de développer leur intérêt pour l'approche économique et l'autonomie de décision.

#### Les modalités pédagogiques

Sur le plan pédagogique, deux principes devront être respectés :

- faire travailler les éleveurs sur leurs propres chiffres et situation ;
- impliquer les éleveurs dans la formation à travers des échanges entre pairs et des séquences d'animation variées.

## **Action 2 : Une analyse globale de l'exploitation pour des compétences de pilotage d'entreprise**

### **Les objectifs de la formation**

La formation doit permettre aux éleveurs de bovins viande :

- de connaître et d'analyser leurs coûts de production et notamment les charges opérationnelles et les charges de structures pour comprendre leur situation et se situer dans le contexte économique ;
- de raisonner globalement et de manière cohérente leur exploitation et notamment de rattacher l'atelier viande à d'autres ateliers s'il y en a ;
- d'aboutir eux-mêmes à un plan d'actions, pour améliorer leur compétitivité et s'inscrire dans la durabilité ;
- de conforter ou de développer leur autonomie de décision et leur capacité d'anticipation.

### **Les modalités pédagogiques**

Des méthodes pédagogiques centrées sur les participants seront à mettre en œuvre :

- faire travailler les éleveurs sur leurs propres chiffres et situation ;
- impliquer les éleveurs dans la formation à travers des échanges entre pairs et des séquences d'animation variées.

\*\*\*\*

### **La durée de la formation**

La durée de la formation doit être comprise :

- entre 2 et 3 jours, sans prestation rattachable
- entre 2.5 et 3.5 jours avec prestation(s) rattachable(s)

### **Le dispositif attendu**

Des cas types de formation et un certain nombre de préconisations sont disponibles auprès des conseillers VIVEA.

#### Les 2 modalités pour que les éleveurs travaillent sur les données de leur exploitation

La première modalité envisageable est la réalisation de diagnostic individuel sur l'exploitation avec la participation active des éleveurs au diagnostic : ceux-ci sont amenés au cours du diagnostic à apprendre à repérer et répartir leurs données et à faire des constats. Ce temps individuel est dans ce cas considéré comme une prestation rattachable. Pour plus d'information, les organismes de formation sont invités à consulter la note VIVEA *Imputabilité et éligibilité des prestations rattachables à une action de formation*.

La seconde modalité est le simple recueil de données en amont de la formation. Elle ne constitue pas une prestation rattachable mais un travail de préparation de la formation. Les organismes de formation sont invités à se rapprocher d'autres partenaires pour faciliter le recueil de ces données.

Les organismes de formation devront s'engager à ce que les données recueillies auprès des éleveurs pour faire la formation ne soient pas utilisées à d'autres fins que celles de la présente formation ou dans le cadre d'une formation similaire avec les mêmes participants.

### **Les justificatifs de réalisation spécifiques**

Les organismes de formation devront mettre en œuvre une évaluation des acquis des stagiaires à l'issue de la formation, qui devra être transmise au conseiller VIVEA du territoire concerné.

## **Les compétences des formateurs**

Les formateurs devront être des experts de l'approche économique des exploitations bovins viande et avoir une approche systémique des exploitations (capacité à faire le lien entre l'aspect économique et technique). Par ailleurs, ils devront adopter une posture visant à amener les éleveurs à analyser eux-mêmes leurs données et à exprimer des choix techniques ou économiques.

Les formateurs devront disposer à la fois des compétences technico-économiques et pédagogiques permettant de répondre aux objectifs de formation, ou bien intervenir en co-animation avec un formateur aux compétences complémentaires.

## **La période de réalisation**

Les formations devront se dérouler entre octobre 2011 et décembre 2013.

## **3. Sélection**

### **Les critères de sélection**

- L'organisme de formation est impliqué dans une démarche partenariale avec des organismes économiques et/ou de conseil de la filière.
- L'adéquation au public visé.
- L'adéquation aux objectifs de formation.
- Les modalités pédagogiques proposées.
- Les compétences des formateurs mobilisés.
- Les moyens de recrutement et de mobilisation des éleveurs mis en œuvre.

### **L'implication des organismes**

Les organismes de formation s'engagent à collaborer avec VIVEA afin que le suivi des actions de formation entrant dans le cadre du présent dispositif puisse être effectué.

Une évaluation des formations entrant dans le cadre de ce dispositif sera effectuée par VIVEA. Les organismes de formation et les stagiaires sont susceptibles d'être interrogés dans ce cadre.

## **4. Conditions de prise en charge**

### **Les modalités de prise en charge de la formation**

Les actions de formation sont prises en charge par VIVEA dans le cadre des enveloppes des comités territoriaux. Le montant de prise en charge des temps de prestation rattachable et des temps de formation en collectif est à différencier.

Les formations entrant dans ce dispositif sont gratuites pour les stagiaires.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires). Les formations entrant dans ce dispositif sont éligibles au co-financement par le Fonds social européen.

### **Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique**

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- sur une session d'instruction (tous les troisièmes jeudi du mois) dans la priorité P 9 spécifique de l'appel d'offre permanent : « Efficacité technique, compétitivité économique ».